

Liberté, égalité, mutualité : mutualisme et syndicalisme, 1852-1967, Michel Dreyfus. Les Éditions de l'atelier, « Patrimoine », 2001, 350 p.

Éric Belouet

Numéro 281, juillet 2001

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1024033ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1024033ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut de l'économie sociale (IES)

ISSN

1626-1682 (imprimé)

2261-2599 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Belouet, É. (2001). Compte rendu de [*Liberté, égalité, mutualité : mutualisme et syndicalisme, 1852-1967*, Michel Dreyfus. Les Éditions de l'atelier, « Patrimoine », 2001, 350 p.] *Revue internationale de l'économie sociale*, (281), 185–187. <https://doi.org/10.7202/1024033ar>

part des résistants : « *Leur condamnation formelle du régime de Vichy jure un peu avec le maintien de la plupart des mesures qu'il avait prises.* »

En conclusion, les auteurs fournissent une intéressante clé explicative pour tenter de rationaliser l'enchevêtrement de paradoxes dont la période est fertile sur fond de continuum. Nul ne songe à affirmer l'existence de cloisons étanches entre le social et le politique. « *Mais la temporalité du social n'est pas celle du politique. Le temps du social, comme celui de l'économie, "n'est pas un temps à quatre ans"⁽²⁾ ; c'est un temps long, l'opposé du temps court, voire très court du politique.* » Reste qu'au-delà des percées réalisées en faveur de l'accès à la connaissance du bilan social de Vichy, l'un des apports les plus précieux de ce travail collectif réside dans l'ouverture d'un débat, désormais possible sur cette question.

Bernard Gibaud ●

**Liberté, égalité, mutualité :
mutualisme et syndicalisme, 1852-1967**
Michel Dreyfus. *Les Editions de l'atelier,*
« Patrimoine », 2001, 350 p.

La notion d'« exception française », trop souvent invoquée abusivement dans notre culture hexagonale, s'applique parfaitement dans le cas de la mutualité. La fonction solidaire qu'elle occupe depuis un siècle et demi dans le système de protection sociale de notre pays n'est pas le moindre des éléments constituant cette singularité ; ses rapports avec le syndicalisme en sont un autre qu'il convient de ne pas négliger.

En France, l'identité et l'originalité du mouvement mutualiste se sont en effet constituées sur la base d'un double clivage : avec le secteur marchand (l'assurance privée), d'une part, et avec le mouvement ouvrier, de l'autre. Si la première de ces oppositions structurantes a récemment fait l'objet de plusieurs travaux historiques⁽³⁾, la seconde a en revanche été insuffisamment explorée. Ce phénomène trouve en partie son

origine dans le retard historiographique dont la mutualité a longtemps souffert. Car si le syndicalisme français est devenu un objet d'étude très prisé des historiens à partir des années 60, il n'en a pas été de même du mouvement mutualiste, dont il n'est pourtant pas vain de rappeler qu'il est le premier mouvement social français. C'est là une des dérives d'une histoire sociale ayant longtemps « *priviliégié le conflit à la réforme et à la gestion du social.* »

A cet égard et à bien d'autres, l'ouvrage de Michel Dreyfus vient à point nommé combler cette lacune. L'auteur, à la fois spécialiste de l'histoire de la mutualité et du mouvement syndical, deux domaines auxquels il a consacré nombre de travaux depuis près de vingt ans, était sans conteste le mieux placé pour réaliser cette synthèse. Encore que le terme de « synthèse » apparaisse ici réducteur tant cet ouvrage très documenté, loin de se cantonner aux grandes lignes de cette histoire complexe, se distingue par sa richesse informative. L'institutionnalisation de la rupture historique entre mutualisme et mouvement ouvrier est surtout l'« œuvre » de Napoléon III, qui réorganisa la mutualité selon ses desseins pour en faire l'un des piliers de son projet politique. Mais la portée de la loi Le Chapelier (14 juin 1791), créant déjà les conditions d'un tel divorce en interdisant le droit d'association en milieu professionnel, ne doit surtout pas être sous-estimée. L'auteur ne s'y trompe pas qui, en dépit des limites chronologiques composant le sous-titre de l'ouvrage (1852-1967), consacre un chapitre au demi-siècle allant de la Révolution française à la IIe République. Reste que la coexistence entre fonctions d'assistance et fonctions revendicatives au sein d'une même société de secours mutuels (SSM), courante tout au long de la première moitié du XIXe siècle, se raréfie à mesure que s'impose la mutualité impériale. Celle-ci, dessinée par le décret du 28 mars 1852, se caractérise d'abord par la création des SSM « approuvées » qui, en

(3) En particulier Bernard Gibaud, *Mutualité, assurances (1850-1914), les enjeux*, Paris, Economica, 1998, et Patricia Toucas-Truyen, *Histoire de la mutualité et des assurances, l'actualité d'un choix*, Paris, Syros-Mutualité française, 1998.

(2) Jean-Pierre Azéma et François Bédarida (dir.), *Vichy et les Français*, Fayard, 1992, p. 770

échange d'avantages substantiels, sont tout à la fois organisées sur une base uniquement géographique (la commune), placées sous une tutelle administrative des plus contraignantes, dirigées par un président nommé (et non plus élu) et strictement limitées à une activité assistancielle. De telles dispositions vouent les sociétés de résistance – véritables syndicats avant l'heure – à une marginalisation croissante et conduisent plus sûrement encore à une « *notabilisation de la mutualité* » (sur les 5 700 SSM répertoriées en 1869, 4 200 sont des sociétés approuvées).

Le fossé ainsi creusé par le Second Empire va en s'agrandissant au début de la III^e République, marquée par une radicalisation du mouvement ouvrier au sein duquel les collectivistes l'emportent sur les réformistes. En dépit d'un « *parallélisme chronologique frappant* », la structuration nationale des mouvements mutualiste et syndical, opérée entre 1880 et 1902, ne fait qu'accentuer le clivage. Au syndicalisme révolutionnaire, privilégiant l'affrontement et la confrontation, la mutualité oppose une voie démocratique et laïque puisant dans le solidarisme de Léon Bourgeois sa légitimité doctrinale. Il faut en fait attendre les années 20 et le projet de loi sur les assurances sociales pour que s'opère un timide rapprochement entre mutualistes et syndicalistes (du moins leur composante réformatrice incarnée par la CGT confédérée), favorables au nouveau système qu'ils contribuent d'ailleurs chacun à gérer.

Dans cette lutte à distance que se livrent le mouvement mutualiste et le mouvement syndical, la création de la Sécurité sociale en 1945 constitue incontestablement le moment d'une inversion du rapport de force ou, pour reprendre le terme utilisé par l'auteur, une « *revanche* » du second sur le premier. De fait, en dépit d'une relative infériorité numérique, c'est aux organisations syndicales que le législateur confie la gestion du nouveau système de protection sociale français. Ce dernier laisse toutefois une grande place à la mutualité, comme institution complémentaire à la Sécurité sociale et comme institution libre de prévoyance, qu'elle met à profit pour poursuivre son développement. Les vingt

années suivantes sont celles au cours desquelles sont mises en place les conditions d'une véritable convergence entre syndicalisme et mutualité. Cette période s'ouvre pourtant sur les premières élections à la Sécurité sociale, en 1947, qui offrent à ces deux acteurs la possibilité d'exprimer pleinement leurs rivalités sur un nouveau terrain. Mais elle s'achève en 1967 par l'union objective de leurs forces autour d'un objectif commun : la défense de la Sécurité sociale mise à mal par les ordonnances Jeannenney.

Une telle évolution, à la fois profonde et rapide, n'a été possible qu'au prix d'une double révolution culturelle : celle du mouvement syndical tout d'abord, alors dominé par la CGT, contraint de faire « *l'apprentissage de la gestion* » ; celle du mouvement mutualiste ensuite, troquant en 1967 le sacro-saint principe de « neutralité » au profit de la notion plus dynamique d'« indépendance » qui lui permet de s'inscrire plus franchement sur le terrain de la lutte sociale.

Pour retracer ces évolutions séculaires, Michel Dreyfus a fait le choix judicieux de doubler une analyse chronologique (chapitres 1 à 7), propice à l'accentuation des antagonismes, d'une analyse thématique (chapitre 8) restituant la complexité du rapport entre fonctions de gestion et fonctions revendicatives, dont l'imbrication est souvent plus étroite qu'il n'y paraît. Suivent deux chapitres non moins stimulants : le premier – « Notables et militants » – se propose de décrypter les itinéraires mutualistes et syndicaux en partant à la recherche des facteurs discriminants, mais aussi des analogies, existant entre ces deux types d'engagement ; le deuxième – « Bienfaiteurs (mutualistes) et héros (syndicalistes) » – se place quant à lui sur le terrain des représentations.

L'ouvrage s'achève par deux chapitres consacrés à la situation internationale, doublement utiles non seulement parce qu'ils rendent possible un indispensable élargissement de la contextualisation des débats nationaux, mais aussi parce qu'ils permettent de prendre toute la mesure de l'originalité du cas français. Car c'est bien dans une perspective européenne que cette dernière se donne à voir. En dépit de plusieurs points

communs à la plupart des Etats européens – mutualistes et syndicalistes ont les mêmes origines, sont des enfants de l'industrialisation, se structurent à l'échelon international à la même époque, etc. –, la France se distingue de la plupart de ses voisins par ce cloisonnement des différentes fonctions du mouvement social, là où d'autres, à commencer par le modèle anglo-saxon, se caractérisent au contraire par le lien organique unissant en un même ensemble les champs syndical, mutualiste et politique.

Notons enfin que, à l'heure où se dessine un relatif consensus sur la nécessité de refonder une démocratie sociale et où la mutualité comme le syndicalisme sont à un croisement de leur histoire, le livre de Michel Dreyfus s'offre aussi comme un précieux outil de compréhension et d'analyse aux acteurs de ces mouvements et, plus largement, à tous les citoyens inquiets d'un éventuel affaiblissement de ces institutions.

Eric Belouet ●

Les holdings coopératifs, évolution ou transformation définitive ?

De Boeck et Larcier SA, pour le compte du Centre international de recherches et d'information sur l'économie publique, sociale et coopérative (Ciriec), 2001, 414 p.

On doit remarquer en ce début d'été 2001 la parution chez De Boeck université⁽⁴⁾, dans la collection « Ouvertures économiques », série « Jalons », d'un important ouvrage du Ciriec international sur les holdings coopératifs. L'ouvrage est dirigé par Daniel Côté (HEC Montréal) assisté d'un comité d'évaluation composé de Rafael Chaves, Serge Koulytchizky, Jean-Yves Manoa et Roger Spear. Il est le résultat d'une recherche menée de 1997 à 1999 par une trentaine de scientifiques originaires de quatorze pays. La publication en langue anglaise est en cours ; elle est annoncée en espagnol.

Nous empruntons à la quatrième de couverture l'économie générale de l'ouvrage.

Tout comme l'ensemble des organisations, les coopératives sont actuellement bousculées par les nombreuses transformations qui affectent le paysage économique, social et politique à l'échelle planétaire. Les changements survenus, spécialement au cours des dix dernières années, interpellent particulièrement le monde coopératif non seulement sur le plan de ses structures et stratégies, mais aussi directement sur la pertinence de son identité distincte.

Bien sûr, un questionnement aussi fondamental touche au premier chef les grands secteurs coopératifs tels que les assurances, les services financiers et agro-alimentaires, mais il affecte également des secteurs comme les coopératives de travail, les coopératives sociales, etc.

Le malaise profond qu'expriment les dirigeants coopératifs prend racine dans la difficulté d'être une coopérative en ce début de XXI^e siècle. La complexité de la gestion d'une coopérative repose en effet sur le difficile arrimage entre l'association et l'entreprise, indissociable dualité au cœur de l'identité coopérative.

Au final, et c'est encore Daniel Côté qui s'exprime ici, « lorsque nous sommes à la recherche de solutions, nous devons apprendre de l'ensemble des cas. Nous devons également interroger les contributions théoriques pour mieux comprendre les enjeux et défis. Comment concilier les impératifs de l'efficacité économique avec les exigences de la démocratie ? Toute réponse à cette question demande que soit respectés certains équilibres qui doivent reposer sur des dispositifs économiques et démocratiques. A la lecture des analyses de cas, nous devons constater que ces équilibres sont souvent rompus, ou sont sur le point de se rompre, d'autant plus que les pressions concurrentielles s'intensifient. Finalement, il nous faudra également anticiper les conditions nécessaires à l'expérimentation. »

L'ouvrage fait apparaître un très forte participation des partenaires français tant au niveau du comité d'évaluation générale que dans les textes eux-mêmes.

J.-Y. Manoa (« Structure de groupe et économie sociale ») analyse les conséquences liées à la mise en place d'une structure de groupe en économie

(4) De Boeck université : Rue des Minimes, 39, B-1000 Bruxelles.